



BADGE D'ACCES À LA GARDERIE LA CASE POUR PARENT/S EXTERNE/S A L'ENTREPRISE NESTLÉ

Annexe au contrat d'inscription

En qualité de parents utilisateurs de la garderie La Case, vous êtes soumis au système de sécurité en vigueur sur le site du Centre de Recherche Nestlé.

En conséquence l'accès à la La Case est limité au personnel éducatif, ainsi qu'aux parents ayant un contrat d'accueil pour leur(s)enfant(s) dans le cadre des activités de la structure.

C'est ainsi que **tous** les parents doivent être en possession d'un badge qui leur permettra l'ouverture de la porte d'entrée principale du bâtiment de La Case.

- En qualité d'employé Nestlé, votre badge « employé » sera activé pendant toute la durée du contrat d'accueil. Il suffira pour cela de vous adresser à la direction de la garderie qui se chargera de vous donner l'accès à nos locaux.
- Pour les parents « non employés » Nestlé, merci de nous faire parvenir une demande de badge par e-mail à l'adresse suivante : fondation.lacase@rdls.nestle.com

Un lecteur se trouvant à l'entrée principale de la garderie autorisera votre accès. En aucun cas le personnel éducatif n'est autorisé à quitter le secteur d'accueil pour ouvrir aux parents qui auraient oublié ou égaré leur badge. Il en va de la sécurité des enfants qui leur sont confiés.

En cas de perte ou de vol

Vous devez informer immédiatement notre bureau au 021 785 88 73 ou 079 689 14 93

Votre badge sera provisoirement désactivé jusqu'à ce que vous l'ayez retrouvé ou que la perte soit confirmée.

Votre badge sera remplacé et un montant de 20 frs vous sera facturé.

Important

- Le badge est personnel et **intransmissible**
- Un badge qui a été perdu puis retrouvé, doit être restitué à la direction de la garderie.
- Si votre badge ne fonctionne plus, merci de vous adresser à la direction de la garderie, qui se chargera de faire le nécessaire pour permettre son utilisation. Dans certain cas le centrale d'alarme doit effectuer une manipulation « technique » pour réactiver le badge. N'hésitez pas à nous contacter en cas de problème.
- Contrôlez périodiquement l'état du porte-badge et l'enrouleur, nous avons de quoi le remplacer si nécessaire
- Un badge par parent est nécessaire (si les deux parents sont externes à l'entreprise)
- **Attention : les badges « parents externes » doivent être impérativement restitués au plus tard le dernier jour d'accueil de votre enfant à la garderie. Ceci évitera des frais complémentaire de CHF 20.- par badge non restitué.**

Merci de respecter ces directives, il en va de la sécurité de vos enfants.